

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 17 octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 29 septembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Point numéro 1 : 33

Du point numéro 2 au point numéro 17 : 34

A partir du point numéro 18 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point numéro 1 au point numéro 17 : 4

A partir du point numéro 18 : 5

Nombre de votants :

Point numéro 1 : 37

Du point numéro 2 au point numéro 26 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno (du point 2 au point 17), M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, à partir du point 18, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée,

M. DELABRE Aimé, pouvoir donné à M. VANECCLOO Serge,

Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, pouvoir donné à Mme EVRARD Monique,

M. BROUTELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique,

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. HURLUS Jacques,

Absents :

M. FICHEUX Bruno (point numéro 1)

M. RAVET Pierre-Luc,

M. BONNAERT Jean-Philippe,

M. DELVALLE Jean,

M. LORIDAN Bernard,

Secrétaire de séance : Mme EVRARD Monique,

Délibération n°2022D130 - Finances, Mutualisation, Transferts de charge – Budget général – Décision modificative n°2.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

En section de fonctionnement,

Vu les conventions d'aides à l'accèsion à la propriété en cours et les crédits inscrits au BP 2023, il convient de rajouter des crédits supplémentaires au 6574,

Vu la mise en place d'un outil de cadastre solaire (référencement des surfaces permettant l'installation de panneaux solaires), il convient d'inscrire les crédits au 6512,

Soucieuse de son patrimoine archivistique, la Communauté de communes Flandre Lys s'est rapprochée du Centre de gestion, pour procéder à une mission de gestion de ses archives, il convient donc d'inscrire des crédits au 611,

En section d'investissement,

Vu le cadre du PHL de la CCFL et vu la production de logements sociaux de la ville de La Gorgue, il convient d'inscrire des crédits au 2041411 pour 80 000 €.

Il est proposé de :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RAJOUTER des crédits en section de fonctionnement sur le budget général :

- Dépenses, article 6574, (Subvention aux assoc) : 12 000 €
- Dépenses, article 6512, (Informatique en nuage) : 33 500 €
- Dépenses, article 611, (Contrats de prestations de services) : 4 719 €

RETIRER des crédits en section de fonctionnement sur le budget général :

- Dépenses, articles 022 (Dépenses imprévus) : 50 219 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6574 (Subventions) chap 65	+ 12 000€	
6512 (Informatique en nuage)	+ 33 500€	
611 (Contrats de prestations de services)	+ 4 719€	
022 (dépenses imprévues) chap 022	-50 219 €	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RAJOUTER des crédits en section d'investissement sur le budget général :

- Dépenses, article 2041411, (Installations, matériel et outillage techniques) : 80 000 €

RETIRER des crédits en section d'investissement sur le budget général :

- Dépenses, article 2031, (Frais d'études) : 80 000 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2041411 (subv équipements Communes) chap 204	+80 000	
2031 (Frais d'études) chap 20	-80 000	

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- PREVOIR les crédits correspondants,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix) la proposition ci-dessus.



Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS